



Forum Civique Européen
16, boulevard Jules
Ferry 75011 Paris – France
contact@civic-forum.eu
www.civic-forum.eu

FORUM CIVIQUE EUROPEEN

Résolution adoptée à Bruxelles, le 5 septembre 2007

Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne de juin 2007 a fixé un mandat détaillé pour l'élaboration d'un nouveau traité européen. Il a ainsi relancé le processus institutionnel.

L'expérience des débats de 2005 montre que **l'intérêt des citoyens pour les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'Union européenne** va bien au-delà d'être « pour » ou « contre » l'Europe.

Nombreux sont ceux qui refusent la réduction de l'Europe à la mise en concurrence économique et sociale des personnes et des entreprises dans un grand marché animé par les théories libérales, et recherchent son avenir au travers d'**un dialogue démocratique renouvelé dans une Europe élargie, solidaire et ouverte au monde**. Le débat sur le nouveau traité devra répondre à cet intérêt, positif pour ceux qui croient à la citoyenneté active.

Le futur traité prévoit des éléments qui pourraient devenir des avancées dans la construction européenne. En revanche, la reconnaissance des droits pour tous énoncés dans « la charte des droits fondamentaux » est essentielle. La possibilité donnée à des États-membres de ne pas l'appliquer pose la question de la mise en œuvre effective des valeurs partagées, de la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne. Par ailleurs, il est regrettable qu'il ne soit plus fait référence aux symboles de l'Union.

L'extrême complexité du processus de décision mis en place peut conduire à la paralysie et aux marchandages permanents. Mais ces changements peuvent aussi conduire à un fonctionnement plus démocratique. Plus que jamais, cette **issue démocratique implique un projet européen suffisamment partagé par les États-membres pour qu'il puisse être également partagé par les citoyens**.

Le projet européen sera aussi apprécié par **la mise en place d'un véritable dialogue civil où les associations et les ONG auraient toute leur place**. Dans les 27 pays de l'UE, des millions de citoyens œuvrent au sein de centaines de milliers d'ONG et d'associations engagées dans le développement international, la culture, l'égalité hommes-femmes, l'éducation, la justice sociale, la lutte contre le racisme, l'environnement, la solidarité, le sport, etc., pour un monde meilleur. Elles sont de véritables lieux d'éducation à la citoyenneté, de promotion sociale et de valorisation de l'engagement. Distinctes et complémentaires des organisations politiques et syndicales, elles rassemblent de manière libre et volontaire des individus autour de valeurs communes. Les ONG et les associations, en tant que corps intermédiaires, sont un lien essentiel entre les citoyens et les pouvoirs publics. Espaces privilégiés d'expression des citoyens et des citoyennes européens, les associations et les ONG peuvent aussi les remettre en appétit civique.

Plus les citoyens auront le sentiment d'avoir pu **nourrir et enrichir la réflexion des autorités publiques**, plus les décisions et les propositions des États et de l'Union européenne seront entendues, comprises, voire soutenues.

L'Union européenne a financé des routes, des ponts et d'autres types d'infrastructures. Elle a financé la possibilité d'une fructueuse mobilité pour les étudiants. Il est temps que la même **attention soit portée à bâtir une démocratie européenne participative**. L'Europe est née d'une démarche économique. Elle doit dorénavant s'appuyer toujours davantage sur les dimensions sociale, culturelle, civique auxquelles œuvrent associations et ONG. Elle doit être soucieuse d'un développement

durable, exemplaire dans la solidarité internationale, porteuse de l'ambition d'un « vivre ensemble harmonieux » auxquels nos sociétés attachent tant de prix.

Aussi le Forum civique européen (FCE), réseau de 80 associations nationales de 21 pays de l'Union, demande :

- **A la présidence Portugaise de l'Union européenne :**
 - de faire **mettre en place** par les prochains sommets des Chefs d'État et de Gouvernement **les conditions d'une appropriation civique et populaire du débat sur le futur traité ;**
 - à ce titre, de **renforcer l'infrastructure démocratique pour permettre débats, concertations et délibérations à tous les niveaux**, dans lequel les **associations et les ONG**, porteuses de la parole des citoyens et citoyennes européens, jouent un rôle important.

- **Aux États-membres qui exerceront les prochaines présidences de l'Union européenne (Slovénie, France, République Tchèque, Suède) :**
 - de favoriser l'avènement de **nouvelles formes de « gouvernance » intégrant des dispositifs plus participatifs et plus délibératifs associant tous les acteurs organisés de la société civile** et en particulier les associations d'intérêt général et organisations non-gouvernementales à but non lucratif ;
 - de mettre en œuvre, à l'instar du statut de l'entreprise européenne et de la coopérative européenne, **le statut de l'association européenne**. Ce statut européen acterait la reconnaissance du rôle des associations et des ONG, par leurs fonctions civique et sociale, dans le dialogue civil européen et serait au cœur d'une « **charte d'engagements réciproques** » **entre les institutions européennes et la vie associative organisée ;**
 - de donner **les moyens aux associations européennes d'agir localement et de développer leurs activités transnationales** permettant ainsi à des millions de citoyens de **se sentir impliqués dans un processus européen où la diversité serait un atout et non un obstacle.**